

Pour ses trois ans, le Pacte PME s'offre un label

Le 02 décembre 2009 par Aurélie Barbaux

► Mots clés : **PME**

Champagne ! Le Pacte PME a multiplié les bonnes raisons de célébrer en grande pompe son troisième anniversaire, à Bercy ce 2 décembre 2009. D'abord les chiffres. En 3 ans, cette initiative, portée par le Comité Richelieu et Oséo et qui vise à augmenter la part des PME dans les achats des grandes entreprises, publiques ou privées, a réussi à obtenir 55 signatures.

« Sur les 20 signataires pour lesquels nous avons au moins deux points de mesure significatifs, la part des PME dans leurs achats est passé de 17,6 % à 19,2% entre 2006 et 2008, et a augmenté de 10 % en part relative », se félicite Emmanuelle Leprince, délégué général du Comité Richelieu. Soit en valeur, 1,9 milliards d'euros supplémentaires, sur un total de 8,7 milliards d'euros dépensés en 2008 dans des PME.

Pour l'occasion, le pacte PME a même décerné des lauriers. C'est la SNCF qui monte sur la première marche, avec 684 millions d'euros dépensés en plus dans des PME, suivi de Schneider Electric (+ 213 millions d'euros) et le CEA (+ 157 millions d'euros).

La place de marché du pacte PME affiche elle aussi ses bons résultats : plus de 100 opérations de sourcing (rencontres grandes entreprises - PME autour des besoins exprimés ou thématiques) qui ont débouché sur plus de 700 nouveaux contrats ou pistes de collaboration.

Autre motif de satisfaction. Alors que les initiatives françaises sont plutôt souvent mal vues à Bruxelles, le Pacte PME a été élu deux années de suite « *meilleure pratique européenne en faveur des PME* », dans le cadre de la European SME Charter ». L'initiative serait même en cours de transfert en Grande Bretagne. « *Les tentatives précédentes, en Italie et aux Pays-Bas ont avorté car elles s'étaient limitées aux rencontres entre les PME et les acheteurs.* »

Mais pas question de se contenter de ces résultats, certes encourageants, mais bien insuffisants pour permettre aux PME de devenir ces ETI (entreprise de taille intermédiaire) qui font tant défaut à l'économie française. « *Si la version 1 du Pacte PME a instauré une dynamique positive, nous allons lancer une version 2 dont le but principal est de sécuriser les relations entre grandes entreprises et PME innovantes* », explique Emmanuel Leprince.

Le mot est lâché. Les porteurs du pacte PME ont enfin décidé d'assumer pleinement l'objectif premier du Pacte PME, comme le comité Richelieu l'avait imaginé dès 2004, qui n'est pas d'augmenter sans distinctions la part de toutes les PME (agence de voyage, société de nettoyages...) dans les achats, mais bien d'aider principalement les PME innovantes, souvent des start-up technologiques, qui ont besoin de références clients pour asseoir leur développement commercial.

Or les deux initiatives lancées par les pouvoirs publics pour favoriser aux PME innovantes l'accès aux marchés publics (article 26 de la LME qui autorise les acheteurs à réserver une part des achats de R&D aux PME innovantes) et privés (programme Oséo Passerelle de financement de prototypage avec une grande entreprise) patinent. « *La DGCIS a lancé un appel à candidature pour former les acheteurs publics volontaires à l'achat d'innovation. Le comité Richelieu a été choisi* », dévoile Emmanuel Leprince.

Pour fléchier les PME innovantes au plus fort potentiel, le Pacte PME va donc décerner un label aux PME pouvant se prévaloir d'un parrainage (qui restera confidentiel) d'une ou plusieurs grandes entreprises travaillant déjà avec elles. Et pour plus d'efficacité, notamment dans l'adoption des six bonnes pratiques des grandes entreprises vis-à-vis des PME, identifiées dans la version 1, le Pacte PME va changer son mode de gouvernance.

« *Pour aller plus loin, il est nécessaire de donner au Pacte PME une personnalité morale représentant équitablement les intérêts des deux parties, PME et grands comptes. Une nouvelle structure paritaire va donc être créée pour mettre en œuvre le Pacte PME. Le Comité Richelieu a accepté de transférer cette activité au vu des bons résultats des trois premières années d'engagement des grands comptes et du climat de confiance qui a pu se développer. Les pouvoirs publics resteront associés à la mise en œuvre de cette initiative* », explique le communiqué.

Cette association devrait même prendre la forme d'une fondation, « *ce qui permet de recevoir des dons* », explique Emmanuel Leprince. Indépendantes des pouvoirs publics (même si Oséo devrait continuer à la subventionner), l'association pourrait plus facilement formuler des recommandations légitimes aux pouvoirs publics en matière de politique d'innovation, de code des marchés publics...) et de construire des retours d'expérience représentant toutes les parties concernées. Une idée du Comité Richelieu consisterait par exemple à permettre le fléchage de certaines aides publiques ou dispositifs fiscaux aux PME labellisées Pacte PME.

Reste qu'un label est un outil à manier avec précaution, dont les critères d'attributions sont toujours délicats à définir et dont il faudra bien déterminer la durée de validité.

Aurélie Barbaux